

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 21 février 2008*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit d'étude de 4 615 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Frontenex, la réalisation d'un parking P+R et le transfert des activités sportives du terrain des Fourches sur le site de Belle-Ideé à Chêne-Bourg**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement postobligatoire à Frontenex**

<sup>1</sup> Un crédit d'étude de 3 818 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement postobligatoire à Frontenex sur la commune de Chêne-Bougeries.

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

- Frais d'étude	3 548 000 F
- TVA (7,6%)	270 000 F
- Renchérissement	<u>0 F</u>
<b>- Total</b>	<b>3 818 000 F</b>

### **Art. 2 Crédit d'étude pour la réalisation d'un parking P+R (participation financière sur le surcoût pris en charge par l'Etat de Genève)**

<sup>1</sup> Un crédit d'étude de 446 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un parking relais (P+R) à Frontenex.

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

- Frais d'étude	414 500 F
- TVA (7,6%)	31 500 F
- Renchérissement	<u>0 F</u>
<b>- Total</b>	<b>446 000 F</b>

### **Art. 3 Crédit d'étude pour le transfert des activités sportives du terrain des Fourches sur le site de Belle-Ideé à Chêne-Bourg**

<sup>1</sup> Un crédit d'étude de 351 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour le transfert des activités sportives du terrain des Fourches sur le site de Belle-Ideé à Chêne-Bourg.

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

- Frais d'étude	326 000 F
- TVA (7,6%)	25 000 F
- Renchérissement	<u>0 F</u>
<b>- Total</b>	<b>351 000 F</b>

### **Art. 4 Budget d'investissement**

<sup>1</sup> Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 05.04.02.00 5040.

<sup>2</sup> L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 5 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

### **Art. 6 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 7      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de  
Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **A. BATIMENT SCOLAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE A FRONTENEX**

#### **1. Préambule**

Les estimations du service de la recherche en éducation (SRED) et de la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire (DGPO) prévoient, à ce jour, pour la rentrée 2012, un effectif total du postobligatoire de 21750 élèves, soit une augmentation de 2235 élèves par rapport à la rentrée stabilisée de 2005, ou encore une augmentation de 1 324 élèves par rapport à la rentrée stabilisée de novembre 2006. Cette augmentation équivaut à la capacité de plus de deux bâtiments scolaires.

On note également que, dans les prévisions d'effectifs, le SRED et la DGPO indiquent une augmentation systématique des populations d'élèves avec un effet non linéaire. Par exemple, l'état réel des effectifs est depuis 2001 toujours supérieur aux prévisions qui avaient été faites par le SRED à trois ans. A titre d'exemple, l'augmentation réelle des effectifs dans tout le postobligatoire a été de 668 élèves, toutes filières confondues, entre les effectifs stabilisés de décembre 2006 et les effectifs de la rentrée 2007 (octobre 2007).

Une étude menée conjointement par l'ex-département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), actuellement département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et le département de l'instruction publique (DIP) avait démontré déjà en 2000, la nécessité de prévoir pour le postobligatoire, à court terme (2005-2007), deux bâtiments supplémentaires sur la rive gauche et, à moyen terme (2009), un bâtiment supplémentaire sur la rive droite. Au vu des fortes augmentations d'effectifs prévues, le Conseil d'Etat dans sa séance d'août 2001, décida de tout mettre en œuvre pour permettre la mise à disposition de quatre bâtiments supplémentaires dont deux pour l'enseignement postobligatoire sur les sites du Rolliet à Plan-les-Ouates (EC Aimée-Stitelmann en construction) et de Frontenex.

La mise à jour de cette étude en 2003 et en 2006, ainsi que les prévisions du SRED ont confirmé et même revu à la hausse les prévisions d'effectifs à cause du fort taux de scolarisation enregistré dans les derniers trois ans. Les effectifs continueront d'augmenter au moins jusqu'en 2010 pour se stabiliser jusqu'en 2020, date probable d'une nouvelle vague d'augmentation. A court terme, le taux de scolarisation devrait continuer à augmenter sur la base des valeurs enregistrées depuis 2003. Au-delà les différents scénarii sont compris dans une très large fourchette, qui sera affinée dans la réactualisation régulière des études tous les trois ans.

Il faut préciser que les prévisions d'effectifs à moyen et long termes sont et resteront difficiles à effectuer dans l'enseignement secondaire postobligatoire. Les réformes et le système optionnel ont un impact sur le nombre et le flux des élèves. Ces modifications étant récentes, l'ampleur de leurs effets ne peut pas encore être totalement prise en compte dans les modèles de prévisions.

Ce constat n'est pas spécifiquement genevois. L'Office fédéral des statistiques, dans son communiqué de presse du 27 mai 2004, admet la même difficulté, en déclarant qu'outre l'évolution démographique, d'autres facteurs devraient fortement influencer l'évolution future du nombre d'élèves au début de l'enseignement secondaire postobligatoire, notamment la situation économique et les nombreuses réformes entreprises récemment, par exemple celles liées à la nouvelle loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en 2004.

A Genève, l'augmentation des effectifs est principalement due :

- à l'augmentation démographique générale;
- aux modifications du choix des élèves du cycle d'orientation lors de leur entrée dans l'enseignement secondaire postobligatoire;
- à la création des classes de complément de formation (CF) dont l'effectif actuel est d'environ 90 élèves;
- à l'obligation d'organiser des cours blocs (NFCb - Nouvelle Formation Commerciale de base);
- à l'augmentation importante des effectifs des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), 800 élèves actuellement;
- à la volonté politique de regroupements au sein de l'enseignement secondaire postobligatoire, de différentes entités (préapprentissage de la Société Genevoise pour l'Intégration Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes SGIPA et CEFOPS) ne disposant pas toutes de locaux adéquats;

- au retour à l'école publique, d'élèves ayant débuté leur cursus scolaire en école privée;
- à la reprise, par de nombreux élèves, d'une deuxième formation dans l'enseignement secondaire postobligatoire (p. ex. une entrée en apprentissage après l'obtention d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme de l'ECG);
- aux importants redoublements;
- à l'interruption volontaire en cours de filière pour un changement de voie sans forcément qu'il y ait d'équivalence (transferts avec ou sans redoublement);
- à la situation économique du canton;
- à l'allongement de la durée des études, notamment dans les filières apprentissages et à la création de classes passerelles vers les Hautes Ecoles Spécialisées (HES).

Le résultat des études cité plus haut confirme que l'augmentation des effectifs sera forte dans tous les secteurs et que compte tenu de la sur-occupation actuelle de tous les bâtiments du postobligatoire la réalisation des bâtiments scolaires suivants s'avère indispensable :

- reconstruction du collège Sismondi, mise à disposition de la première étape pour mars 2009 et la totalité pour la rentrée 2011;
- EC Aimée-Stitelmann à Plan-les-Ouates, mise à disposition pour la rentrée 2008;
- Collège de Frontenex, mise à disposition pour la rentrée 2013;
- collège sur le site des Vernes à Meyrin, rentrée souhaitée en 2016, à confirmer après la prochaine prévision des effectifs.

Lors de la mise à disposition du bâtiment définitif de l'EC Aimée-Stitelmann, le pavillon provisoire ainsi libéré accueillera les premiers élèves de la nouvelle ECG III.

La recherche d'un site définitif pour la future ECG dans le sud-ouest du canton est actuellement en cours.

### *1.1 Situation actuelle*

Compte tenu du nombre d'élèves déjà absorbé par l'enseignement postobligatoire, les constructions temporaires suivantes ont été réalisées pour la rentrée 2005 :

- un pavillon provisoire de 17 salles sur le site du CEC André-Chavanne;
- un pavillon provisoire de 17 salles sur le site de l'EC des Bougeries;
- un pavillon provisoire de 28 salles, ainsi que les locaux complémentaires nécessaires à l'EC Aimée-Stitelmann à Plan-les-Ouates, sur le site même de la réalisation du futur bâtiment définitif;
- un pavillon de 8 salles sur le site du collège Sismondi, dans l'attente de la construction du bâtiment définitif. A noter que ce collège occupe également 5 salles louées dans l'école primaire Necker.

Malgré la mise en service de ces quatre pavillons d'autres dispositions ont dû être prises par l'enseignement secondaire postobligatoire pour la rentrée 2005 :

- procéder à des modifications importantes de répartitions géographiques afin d'utiliser au maximum la capacité des bâtiments scolaires disposant encore de places;
- demander des transformations dans les bâtiments du collège et école de commerce André-Chavanne et de l'Ecole de culture générale Jean-Piaget (réalisation en octobre 2005);
- transformer deux niveaux d'un immeuble, rue Malatrex, pour les couturières et les stylistes de l'Ecole d'Arts Appliqués (EAA), libérant ainsi, en faveur de la Haute Ecole d'Arts Appliqués (HEAA), les ateliers qu'utilisaient ces élèves à la rue de l'Encyclopédie.

Pour la rentrée 2006, la mise à disposition de l'étage supplémentaire (18 salles) a permis à l'ECG Henry-Dunant d'accueillir 200 élèves supplémentaires et répondre ainsi aux fortes demandes d'inscriptions. La construction de cet étage supplémentaire a permis également à l'ECG Henry-Dunant de libérer les 6 salles qu'elle utilisait dans le pavillon provisoire du CEC André-Chavanne.

Pour la rentrée 2007, le Conseil d'Etat a dû confirmer sa demande de 2004 pour trois pavillons de 12 salles sèches ainsi que des transformations dans les bâtiments existants, soit :

- Sur le site du Collège et école de commerce Emilie-Gourd :
  - la construction d'un pavillon provisoire de 12 salles sèches et l'aménagement dans le bâtiment existant des locaux pour les sciences et l'informatique.
- Sur le site de l'ECG Jean-Piaget :
  - la construction d'un pavillon définitif de 12 salles sèches et l'aménagement dans le bâtiment existant des locaux pour les sciences et l'informatique et une salle d'art dramatique.
- Sur le site du collège Rousseau :
  - la construction d'un pavillon provisoire de 12 salles sèches et l'aménagement dans le bâtiment existant des locaux pour les sciences.

## *1.2 Situation géographique*

Le site choisi pour le futur collège de Frontenex est idéalement situé à proximité de plusieurs lignes de bus (9, 11, 12, 16, 33, A) ce qui permettra de décharger l'axe de Frontenex, de réduire les déplacements de tous les collégiens domiciliés entre la route de Thonon, la Seymaz et la route de Chêne et de récupérer en centre ville des places dans les collèges existants afin d'équilibrer les inégalités de capacité des différents secteurs. Les aires de recrutement des collèges Calvin, Candolle, Emilie-Gourd et Claparède pourront être revues de façon à éviter le déplacement vers le centre ville d'élèves de la campagne.

Une des hypothèses actuellement à l'étude serait de déplacer les élèves du collège de Candolle dans le nouveau collège de Frontenex et d'affecter le bâtiment existant aux formations pour adultes, telles que le Collège pour adultes (COPAD), ECG adultes (ECGA) ou la formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM) qui disposeraient ainsi d'une capacité d'accueil indispensable au centre ville. Par ailleurs, l'urgence de la création d'une formation pour adultes dans la filière commerciale nous amène à envisager également l'utilisation de Candolle pour cette future filière.

Actuellement, les différentes formations pour adultes occupent des salles dans plusieurs établissements tel que le Collège Calvin, l'ECG Jean Piaget, le CEC André Chavanne, le site de La Prairie et le site du Centre de Formation Professionnelle (anciennement CEPTA). Au total quelque 850 élèves, qui ne sont pas à plein temps et qui représentent environ un effectif calculé équivalent plein temps de 400-450 élèves.



Il faut également noter le fait que l'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG) de niveau Ecole supérieure (ES et non HES) sera rattachée à l'enseignement secondaire postobligatoire dès la rentrée 2008. Cette formation, qui compte actuellement 90 élèves, pourrait également à terme être regroupée dans le bâtiment de Candolle.

Cette solution permettrait à la fois d'augmenter la capacité de plusieurs établissements du postobligatoire et de donner une visibilité à l'ensemble des formations pour adultes.

### ***1.3 Programme des locaux***

La mise en application de l'Ordonnance et règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORRM) a donné lieu à des modifications pédagogiques et organisationnelles qui ont également influencé le programme des locaux.

Le parcours gymnasial offre désormais une formation dans quatre grands domaines d'études définis par la réglementation fédérale :

- les langues;
- les mathématiques et les sciences expérimentales;
- les sciences humaines;
- les arts.

Les élèves suivent des enseignements dans les disciplines fondamentales qui garantissent une solide formation générale et choisissent une option spécifique et une option complémentaire parmi celles retenues dans l'application genevoise de l'ORRM.

A cela s'ajoute le travail de maturité, qui correspond à une recherche personnelle à effectuer durant une période à cheval sur les deux dernières années.

Ce plan d'étude a eu comme conséquence l'augmentation de locaux spécifiques notamment pour les sciences et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces dernières se sont fortement développées dans les écoles en tant que moyens indispensables pour l'enseignement et pour le travail individuel de l'élève.

Le programme des locaux pour le collège de Frontenex est analogue à celui du collège Sismondi, qui a déjà intégré les réformes citées plus haut, mais avec une capacité d'accueil de 850 élèves à la place de 800.

Des mesures de simplification du programme ont été adoptées pour répondre aux impératifs budgétaires :

- les salles ont été optimisées (dimensions) et sont rendues de plus en plus polyvalentes, offrant ainsi une plus grande souplesse pour les grilles horaires. Les salles de sciences, qui étaient autrefois différentes selon la matière enseignée (grandes différences entre les salles et leurs équipements), sont aujourd'hui conçues de sorte à avoir des caractéristiques communes. Elles seront aussi plus faciles à adapter aux modifications futures selon les besoins. Par exemple, en mai 2007, la commission des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a modifié l'ORRM en augmentant le nombre d'heures de sciences de la grille horaire des collégiens;
- les salles informatiques évoluent également dans le bon sens, en ayant une taille unique (pouvant recevoir 1 classe entière de 24 élèves au lieu de petits groupes) et un équipement identique pour tous les enseignements (informatique, multimédias, labo-langues et bureautique), permettant aussi une plus grande souplesse pour les grilles horaires. Cela a notamment été introduit dans le programme du collège Sismondi;
- la proximité du cycle d'orientation de la Gradelle permet de prévoir l'utilisation commune de l'aula existante et d'équiper le futur collège d'un simple auditoire en lieu et place d'une aula.

La demande en locaux se décompose de la manière suivante :

- enseignement général : 2 880 m<sup>2</sup>, soit 38 salles sèches et 7 salles multimédias;
  - sciences : 1 260 m<sup>2</sup> soit 15 salles d'enseignement et locaux d'appui;
  - activités artistiques : 600 m<sup>2</sup>, soit 7 salles d'enseignement;
  - salles d'éducation physique et locaux annexes : 1 960 m<sup>2</sup>;
  - centre de documentation : 710 m<sup>2</sup>;
  - administration de l'école et locaux maîtres : 875 m<sup>2</sup>;
  - auditoire de 300 places : 390 m<sup>2</sup>;
  - cafétéria : 480 m<sup>2</sup>;
- Soit un total de 9 155 m<sup>2</sup>.

## 2. Etude de faisabilité

Une étude de faisabilité a été attribuée à un bureau d'architectes pour évaluer les contraintes d'implantation et vérifier la faisabilité d'un collège pour 850 élèves et d'un parking P+R de 300 places (coût partiellement pris en charge par l'Etat de Genève). La création de ces équipements s'inscrit dans une démarche générale d'urbanisation du quartier de Frontenex - La Tulette sur les communes de Cologny et Chêne-Bougeries.

La construction du collège est destinée à répondre aux besoins entre Arve et Lac et fait partie des actions prioritaires de mise en œuvre du plan directeur de quartier.

Cette étude vise à préciser les potentialités et les contraintes du site à prendre en compte pour la réalisation de ce nouveau bâtiment et du P+R enterré.

Elle a démontré la faisabilité de l'implantation du programme demandé avec la réalisation du P+R enterré.

D'autre part, elle constitue le document de base pour le futur concours d'architecture à un degré.

## 3. Site

Le site réservé à l'implantation du collège et du P+R est délimité par le chemin de la Gradelle au Nord, la route de Vandoeuvres à l'Ouest, le chemin de Grange-Canal au Sud et les limites parcellaires à l'Est.

Le périmètre d'une surface totale de 19 448 m<sup>2</sup> comprend les parcelles N° 1362 et N° 1683. Celles-ci offrent respectivement une surface brute de 17 436 m<sup>2</sup> et 2 012 m<sup>2</sup>. Elles sont propriétés de la Ville de Genève (parcelle N° 1362) et de l'Etat de Genève (parcelle N° 1683).

Le site est actuellement occupé par un terrain de football (terrain des Fourches), une buvette avec vestiaires en sous-sol, un parking et un terrain de handball servant de piste d'entraînement et de compétition pour des voitures « modèles réduits » télécommandées.

Un chalet, le chalet Cayla, occupe la parcelle N° 1683. Il figure dans l'image directrice comme élément dont la valeur patrimoniale ne justifie pas à elle seule sa préservation.

Le site est bordé de l'autre côté du chemin de Grange-Canal par une école primaire et un centre sportif.

Au sud, on trouve la propriété Patry, une ancienne maison de maître au sein d'un vaste espace vert. Lié à l'espace public du futur collège, l'ensemble formera un parc public.

## **4. Plan directeur**

### ***4.1 Plan directeur cantonal***

Le périmètre Frontenex - La Tulette fait partie du plan directeur cantonal au titre de site particulièrement favorable à l'urbanisation. Le plan directeur cantonal préconise d'y mener une démarche de périmètre d'aménagement coordonné (PAC).

### ***4.2 Etude***

La démarche de périmètre d'aménagement coordonné préconisée par le plan directeur cantonal a engendré une étude directrice établie en février 2004 et dont les grandes lignes avaient été approuvées par les commune de Cologny et de Chêne-Bougeries en mai 2004.

## **5. Terrain**

Le périmètre d'implantation a été classé en zone de développement 3 par le Grand Conseil le 28 avril 2005.

La parcelle N° 1362 (17 436 m<sup>2</sup>) propriété de la Ville de Genève fera l'objet d'un échange foncier m<sup>2</sup> contre m<sup>2</sup> entre ladite parcelle et la surface de terrain nécessaire au transfert des activités sportives des Fourches sur le site de Belle-Ideé.

## **6. Dessertes**

### ***6.1 Transports - situation actuelle***

Actuellement, le périmètre d'implantation est bordé de trois voiries, la route de Vandoeuvres, le chemin de Grange-Canal et le chemin de la Gradelle. Ces voiries accueillent à la fois les véhicules individuels, les transports publics, les cyclistes et les piétons. Des places de stationnement publiques sont situées au nord du site sur les parcelles du domaine public de Cologny.

Deux lignes de bus desservent le site. Le bus N° 33 parcourt la route de Vandoeuvres et le bus N° 9 rejoint le chemin de la Gradelle. A l'exception du chemin de Grange-Canal, chaque voirie dispose de deux trottoirs. Une piste cyclable est aménagée sur le chemin de la Gradelle en direction de la route de Vandoeuvres.

## **6.2 Transports - situation prévue**

L'étude directive de février 2004 met en avant le développement des mobilités douces. Il reconnaît un rôle structurant aux réseaux piétons et cyclable. Il insère dans ses mesures la création d'un P+R, planifié par l'office cantonal de la mobilité OCM). Celui-ci devra favoriser un transfert modal pour les habitants répartis dans un périmètre approximativement compris entre Puplinge, Vandoeuvres, les Trois-Chênes et la région transfrontalière voisine.

Cette étude prévoit ainsi de prolonger le chemin de Grange-Canal jusqu'au chemin de la Gradelle. Cette nouvelle liaison sera ouverte uniquement à l'accès du P+R, aux piétons, aux cyclistes et au bus. Un nouveau tracé pour la ligne N° 9 est proposé, passant par cette nouvelle voirie pour rejoindre la ligne du CEVA.

Ladite étude demande également la requalification spatiale et fonctionnelle des voiries existantes. De nouveaux trottoirs doivent être aménagés et les deux carrefours sur la route de Vandoeuvres sécurisés. Des connexions piétonnes et cyclistes sont prévues à travers la propriété Patry. Celle-ci jouera un rôle d'espace vert structurant qui devra être mis en relation avec un espace public devant le collège.

L'accès au collège se fera, pour les piétons et pour les cyclistes, par le prolongement du chemin de Grange-Canal, en liaison avec les nouveaux cheminements à travers la propriété Patry.

Concernant le P+R, les piétons rejoindront les deux lignes de bus N° 9 et N° 33 sur la route de Vandoeuvres et la prolongation du chemin de Grange-Canal.

## **7. Parkings**

Une quinzaine de places de stationnement seront dévolues aux voitures ainsi qu'un parking deux-roues de 400 places.

## **8. Concours d'architecture**

Un concours d'architecture à un degré sera organisé par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT /OMC, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, au règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA 142.

## 9. Concept énergétique et développement durable

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, dont les principaux objectifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

De façon générale, les architectes auront très tôt une démarche coordonnée avec les ingénieurs CVSE, afin d'établir un cahier des charges spécialement adapté au projet.

De plus, conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion.

Le service cantonal de l'énergie (ScanE) a mis sur pied un groupe de travail comprenant des représentants des SIG, du département du territoire, du département des constructions et des technologies de l'information et d'ingénieurs spécialisés en systèmes énergétiques, afin d'élaborer un concept énergétique pour l'ensemble du site de Frontenex.

Le projet de construction respectera les données découlant de ce concept.

Le concept énergétique devra être validé par le service cantonal de l'énergie (ScanE).

## 10. Délais

Les travaux devraient débuter au début de l'année 2011, permettant la remise des locaux aux utilisateurs pour la rentrée scolaire 2013.

Cette planification est tributaire du transfert des activités sportives des Fourches sur le site de Belle-Idée, qui ne pourra pas avoir lieu avant la terminaison de la totalité des travaux d'aménagement sur le site de Belle-Idée.

## 11. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude du projet de construction de ce nouveau collège est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires estimés à 47 600 000 F non compris la TVA, les cellules photovoltaïques, les équipements mobiles, les divers et imprévus et le renchérissement.

Le montant du crédit d'étude représente :

- concours d'architecture (prix attribués aux participants, indemnisation des membres et experts du jury, frais 550 000 F

d'édition de documents, organisation de la procédure)

– frais d'étude pour la construction	2 998 000 F
– TVA (7,6%)	<u>270 000 F</u>
<b>Total crédit d'étude y compris TVA</b>	<b>3 818 000 F</b>

## **B. PARKING RELAIS (P+R)**

### **1. Programme et financement**

Un parking relais est prévu d'être construit sur les mêmes parcelles dévolues au collège.

Sa capacité a été fixée à 300 places et l'accès se fera depuis la route de la Gradelle via le prolongement du chemin de Grange-Canal.

En juillet 2002, la direction de l'aménagement du territoire a mandaté un bureau d'architectes afin d'étudier les conditions nécessaires pour une véritable qualité du futur quartier de la Tulette.

Le rapport final d'étude a été remis en février 2004 et il mentionnait concernant le P+R que cet ouvrage devait être enterré.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité relative à l'implantation des bâtiments du collège, une approche a été faite afin de réaliser ce parking sous le bâtiment principal du collège. Cette solution n'a, pour le moment, pas été retenue.

Ce parking peut s'implanter en dehors de l'assiette du bâtiment principal du collège permettant de réaliser au-dessus de celui-ci soit les terrains de sports, soit les salles d'éducation physique.

Seule une étude plus approfondie permettra de prendre une décision.

Dès les premières réunions avec les représentants de la Fondation des parkings, ceux-ci ont demandé que le P+R soit construit en élévation ou semi-enterré, et ce pour des raisons de coût. En effet, le coût supplémentaire pour une construction enterrée par rapport à une construction en élévation est de l'ordre de 6 000 000 F pour un parking de 300 places.

Il s'est vite avéré que la construction d'un parking en élévation allait péjorer la surface de terrain mise à disposition pour la réalisation du collège.

En effet, la surface totale des parcelles est d'environ 19 500 m<sup>2</sup>. Certaines contraintes exigent par exemple le maintien d'une grande partie de la végétation existante. Si l'on y ajoute la surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> au sol pour la construction d'un parking en élévation, l'espace restant pour la construction du collège, des salles de gymnastique et des équipements sportifs, s'amenuise fortement, d'autant plus qu'il y a lieu de prévoir sur le site environ 400 places pour les deux-roues.



## **2. Justification du plafonnement du montant des investissements P+R au coût des ouvrages en élévation**

### ***2.1 Rappels concernant la Fondation des parkings et l'activité P+R***

La Fondation des parkings est une fondation de droit public dont la mission principale est de construire et d'exploiter des parcs relais dans le but de favoriser l'utilisation des transports publics.

Ces ouvrages sont généralement situés en périphérie plus ou moins éloignée du centre ville, et sont reliés à celui-ci par une ou plusieurs lignes de transports publics.

La clientèle visée par ces parkings est l'ensemble des pendulaires se rendant chaque jour dans le centre ville pour leur travail. Ce service, permettant de garer le véhicule dans un parking et de continuer en transports publics, offre une solution de transport qui peut s'avérer très intéressante pour les usagers qui ne disposent pas de place de parking à proximité de leur lieu de travail, pour autant que les conditions tarifaires soient acceptables.

Ce service, appelé communément "P+R", n'est accessible que sur abonnement mensuel au minimum.

Le but du service P+R n'étant pas lucratif mais environnemental, pour limiter la circulation des voitures dans la ville, le prix doit être relativement bas afin d'attirer de nombreux pendulaires.

Ainsi, le prix de l'abonnement mensuel fixé par le Conseil de Fondation, et qui comprend le stationnement du véhicule dans un parking et un abonnement en transports publics pour son conducteur, est aujourd'hui de 110 F ou 130 F selon les parkings.

## ***2.2 Résultats financiers de l'activité P+R***

Sur chaque abonnement vendu, 63 F reviennent à Unireso. Il reste donc 47 F ou 67 F à la Fondation des parkings.

Le coût mensuel moyen d'une place de parking, incluant l'amortissement des coûts de construction et les coûts d'exploitation, varie selon le type de construction :

- en surface : en moyenne environ 30 F par mois par place;
- en élévation : en moyenne environ 125 F par mois par place;
- en souterrain : en moyenne environ 250 F par mois par place.

Les chiffres ci-dessus montrent que l'exploitation des parcs relais, en élévation comme en souterrain, est largement déficitaire puisque les recettes ne permettent de couvrir que 25% à 50% des charges de ces ouvrages.

Le déficit annuel de l'activité P+R s'élève en moyenne à près de 5 000 000 F.

## ***2.3 Stratégie financière***

Dans le but de limiter l'appel à des financements complémentaires, et conformément au « principe d'intérêt général de minimisation des coûts » (plan d'actions des parcs-relais 2007-2010 adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2007, paragraphe 4.2.2), « la planification d'un nouveau parking doit prendre en considération les diverses possibilités de minimiser les coûts d'investissement... ».

Ce principe est donc un objectif majeur du plan stratégique à cinq ans (2007-2011) de la Fondation des parkings.

Ainsi la planification de nouveaux parcs relais s'évertue à rechercher d'abord des constructions économiques de surface, puis à envisager des constructions en élévation lorsque les terrains disponibles n'offrent pas une superficie suffisante pour un parking de surface.

## **2.4 Conclusion pour le P+R du collège de Frontenex**

Le Conseil de Fondation ne souhaite pas engager la Fondation dans la construction, à cet emplacement, d'un ouvrage souterrain, deux fois plus coûteux (937 000 F par an en souterrain, 461 000 F par an en élévation) au niveau du coût d'exploitation.

Toutefois, au vu des éléments énumérés ci-dessus soit l'impact très négatif de la construction en élévation du P+R sur le projet du collège (voir chapitre ci-dessus), le Conseil d'Etat a pris l'option de réaliser un ouvrage souterrain. Le financement du surcoût, estimé à 6 000 000 F pour la construction d'un parking enterré, sera pris en charge par l'Etat de Genève, le solde de 10 500 000 F étant à la charge de la Fondation des parkings.

## **3. Concours d'architecture**

Cet objet sera intégré dans le programme du concours d'architecture à un degré (voir chapitre A - 8).

## **4. Délais**

Les travaux seront réalisés simultanément à ceux du collège (voir chapitre A - 10).

## **5. Coût des études**

Le montant proposé pour la participation de l'Etat de Genève à l'étude du projet de construction de ce P+R est basé sur le surcoût de 6 000 000 F (voir chapitre B - 1).

Le montant du crédit d'étude représente :

– frais d'étude	414 500 F
– TVA (7,6%)	<u>31 500 F</u>
<b>Total participation de l'Etat de Genève au crédit d'étude y compris TVA</b>	<b>446 000 F</b>

## C. TRANSFERT DES ACTIVITES SPORTIVES DU TERRAIN DES FOURCHES SUR LE SITE DE BELLE-IDEE A CHENE-BOURG

### 1. Préambule

Afin de pouvoir réaliser un collège sur le site des Fourches à Frontenex, occupé actuellement par un centre sportif (terrain de football, piste d'automodélisme, buvette et vestiaires), le Conseil administratif de la Ville de Genève a admis le principe de ce transfert et demande un échange foncier m<sup>2</sup> contre m<sup>2</sup> entre la parcelle N° 1362 (terrain de sports des Fourches) propriété de la Ville de Genève et la surface de terrain nécessaire aux transfert des activités sportives sur le site de Belle-Idée, dont les parcelles sont propriétés de l'Etat de Genève.

Cet échange devra obtenir l'accord du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Concernant la piste d'automodélisme, l'Etat de Genève s'est engagé, vis-à-vis de la Ville de Genève, à trouver un site de substitution.

### 2. Programme

Les exigences émises par l'Association Suisse de Football (ASF) pour un terrain de 2<sup>ème</sup> ligue et celles de la Ville de Genève pour le remplacement du terrain des Fourches sont réunies dans le programme suivant :

#### *Equipement du terrain*

- Dimensions :	Selon normes ASF, 64 x 100m plus 3 mètres supplémentaires en périphérie pour la limite de sécurité.
- Limites :	Selon normes ASF, 2 pare-ballons derrière la limite de sécurité, dans l'axe transversal.
- Eclairage :	Quatre lampes au sodium, montées sur des mats de 16 m.
- Terrain	Revêtement synthétique

Compte tenu du relatif éloignement du site de Mirany par rapport aux Fourches, l'un des clubs évoluant au stade de Frontenex devra être transféré avec toutes ses équipes sur le site de Belle-Idée.

Cette délocalisation d'un club implique également des contraintes en ce qui concerne le revêtement du terrain.

En effet, lorsque le terrain des Fourches est impraticable, l'exploitation peut avoir lieu normalement car la Ville de Genève dispose d'un terrain stabilisé à proximité.

Le revêtement en gazon synthétique sur le site de Belle-Idée assurera au club qui sera délocalisé, de pouvoir jouer « par n'importe quel temps » et ceci, pour l'ensemble de ses équipes.

Consciente du surcoût qu'implique la pose d'un gazon synthétique par rapport à un gazon naturel (environ 500 000 F), la Ville de Genève est d'accord de financer ce surcoût à raison de 50%.

### ***Buvette et vestiaires***

Le bâtiment attenant au terrain de football comprendra les locaux suivants :

	Surface nette m2
4 vestiaires joueurs	80
4x4 douches joueurs	40
4x4 WC + urinoirs joueurs	30
2 WC + urinoirs spectateurs (1 handicapés)	10
Local arbitre (avec WC et douche séparés)	20
Local infirmerie	10
Dépôt matériel	30
Local technique	30
Local de réunion	70
Local secrétariat	20
<b>Total surface net de plancher</b>	<b>340</b>
<b>Total surface brute</b>	<b>390</b>

### **3. Etude de faisabilité**

Une étude pour les espaces ouverts de Belle-Idée a été réalisée en été 2006. Celle-ci a été complétée par une étude de faisabilité en mai 2007; sur l'emplacement retenu pour la réalisation des terrains de sport.

L'étude porte sur un espace situé à proximité de la sous-station transformatrice des Services Industriels de Genève (SIG). Au nord on trouve la Seymaz et son cordon boisé, à l'ouest une allée d'arbres plantés le long du chemin du Petit-Pont et au sud, le site hospitalier de Belle-Idée.

#### 4. Objectifs de l'étude

Cette étude de faisabilité valide les options d'aménagement proposées dans le schéma directeur des espaces ouverts de Belle-Idée qui visait les objectifs suivants :

- Evaluer la capacité des espaces ouverts de Belle-Idée à accueillir des équipements sportifs;
- remplacer l'actuel terrain des Fourches de Frontenex par un terrain capable de répondre aux besoins d'un club de football de deuxième ligue;
- intégrer cette infrastructure dans les espaces ouverts de Belle-Idée;
- préserver la sécurité et la tranquillité du site hospitalier;
- mettre en valeur le caractère naturel des espaces ouverts de Belle-Idée et de la pénétrante de verdure de la Seymaz.

C'est sur la base de cette étude que, dans le cadre de concertations menées auprès des différents acteurs (HUG, Ville de Genève, communes de Chêne-Bourg et Thônex, services du DT et DCTI), la variante des "espaces en enfilades" a été retenue.

Le projet des « espaces en enfilade » offre un maximum de souplesse d'exploitation et d'évolution. La première phase permet d'envisager l'aménagement d'un terrain de football à proximité du tennis club des SIG. En plus du terrain proprement dit, un bâtiment accueillant vestiaires, installations sanitaires et locaux de rangements et réunions est proposé en première phase.

Un deuxième terrain pourrait être ajouté ultérieurement à la charge de la Ville de Genève, de même que d'autres aménagements de loisirs.

#### 5. Situation foncière

Les parcelles concernées sont propriété de l'Etat de Genève. Celles-ci se situent en zone villas.

Actuellement, ces terrains sont affectés à de l'agriculture. Le bail de fermage que les HUG ont passé avec l'exploitant actuel arrive à échéance au début 2010.

Le DES a donné son accord le 15 décembre 2005 à la réalisation de ces activités sportives sur le site de Belle-Idée, en demandant qu'une réflexion approfondie soit menée sur les possibilités de parking ainsi que sur les voies d'accès.

## 6. Environnement

Les enjeux environnementaux seront à aborder avec une grande attention. La consultation des services du domaine de la nature et du paysage (DNP) et du domaine de l'eau (DOMEAU) a relevé des enjeux relatifs à la qualité du couloir faunistique matérialisé par la Seymaz et l'ambition à moyen terme de démarrer un projet de renaturation de cette partie du cours d'eau.

Une bonne coordination entre le projet pour le secteur de loisirs et celui pour la renaturation du cours d'eau offre l'opportunité de développer un cadre pour des activités humaines en zone urbaine dans un contexte à forte valeur environnementale.

## 7. Site hospitalier

Le site hospitalier de Belle-Idée, destiné principalement aux traitements des pathologies psychiatriques, exige un contexte de calme et de sécurité.

Le projet considère ces enjeux en proposant l'implantation des terrains de sport le plus loin possible des bâtiments hospitaliers et évite au maximum le transit des usagers via le site hospitalier. Selon les HUG, ce n'est pas le choix des géométries d'implantation des équipements qui peut poser problème mais à terme les nuisances induites par l'exploitation des équipements sportifs (spectateurs, animations, etc.).

Les HUG ont demandé que toutes les précautions soient prises lors de la poursuite du projet pour évaluer l'impact que peut provoquer l'utilisation d'un terrain de football notamment du point de vue des nuisances sonores et de l'éclairage.

## 8. Stationnement

Selon l'Office Cantonal de la Mobilité (OCM), un terrain de football de deuxième ligue doit être accompagné de 15 places de parc disponibles quotidiennement pour les joueurs et officiants et 1 place pour 10 spectateurs compte tenu de l'excellente desserte des transports publics. Ces places doivent être disponibles lors de rencontres importantes qui se déroulent durant les fins de semaine. En partant sur une hypothèse élevée de 300 spectateurs, 30 places disponibles hors horaires scolaires doivent être garanties. Afin de répondre de manière différenciée à ces besoins, trois types de parkings doivent être envisagés.

<i>Destination</i>	<i>Localisation</i>
- 2 places véhicules de service	sur le site
- 15 places usagers quotidiens	à proximité du site
- 30 places de parc spectateurs en fin de semaine	sur le parking du CO de la Seymaz

Les places de stationnement hors site du CO Seymaz sont prévues d'être réalisées à proximité de l'avenue Mirany afin d'en faciliter l'accès.

Il y aura lieu également de prévoir des places pour les deux-roues.

Des solutions concrètes en matière de parcage devront être trouvées et être avalisées par toutes les entités concernées.

## **9. Dessertes**

### **9.1 Transports collectifs (TC)**

Le site de Mirany est connecté au réseau des transports publics par l'arrêt Seymaz qui offre les possibilités suivantes :

- la ligne urbaine N° 9 relie le site hospitalier de Belle-Idée au CERN (Meyrin) via le centre ville. 25 minutes de trajet permettent d'atteindre la gare Cornavin, avec une fréquence inférieure à 8 minutes durant la journée. C'est également cette ligne qui permet de relier le stade de Frontenex en 7 minutes;
- la ligne secondaire N° 34 relie Veyrier à Choulex via la rive droite de la Seymaz (Vandoeuvres). 20 minutes de trajet permettent d'atteindre Veyrier, avec une fréquence de 30 à 60 minutes.

Relevons également la proximité de la ligne secondaire N° 31 qui relie le P+R et le centre sportif de Sous-Moulin à la commune de Puplinge au travers du site hospitalier (fréquence env. 30 minutes).

Une fois le quartier MICA construit, la ligne 4 devrait venir doubler le parcours de la ligne 9. Une liaison par tramway le long de l'avenue de Bel-Air est envisagée depuis Chêne-Bourg à moyen terme.

### **9.2 Pistes cyclables**

La construction de pistes cyclables est prévue le long de l'avenue de Mirany. On peut également accéder au site par le réseau interne du site de Belle-Idée.



## 10. Délais

Les travaux devraient débuter en été 2010, afin d'être achevés au printemps 2011.

## 11. Subvention

Cette réalisation pourra éventuellement bénéficier d'une subvention du Sport-Toto.

## 12. Crédit d'études

Le montant proposé pour l'étude du projet de réalisation de cet objet est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires estimés à 4 400 000 F non compris la TVA, les divers et imprévus et le renchérissement.

Le montant du crédit d'étude représente :

– frais d'étude pour la construction	326 000 F
– TVA (7,6%)	<u>25 000 F</u>
<b>Total crédit d'étude y compris TVA</b>	<b>351 000 F</b>

## 13. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexes pour le bâtiment scolaire et le P+R :*

1. *Périmètre d'implantation*
2. *Programme des locaux*
3. *Planification des charges et revenus de fonctionnement*
4. *Planification des charges financières en fonction des décaissements prévus*

*Annexes pour le transfert des activités sportives des Fourches :*

5. *Périmètre d'implantation*
6. *Préavis technique du département des finances*

## ANNEXE 1

Périmètre d'implantation



Juin 2007

29

## ANNEXE 2

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Service technique

**PROGRAMME**  
**COLLEGE DE FRONTENEX**

Effectif 850 élèves

N° Local	Catégories	nb	surface / m2 nets		
			local	ss-tot	total
<b>ENSEIGNEMENT GENERAL</b>					<b>2880</b>
1.01	Salle de cours 24 places	32	60	1920	
1.02	Salle de cours 48/60 places	2	100	200	
1.03	Salles de séminaire 18 places	4	40	160	
1.04	Salle multimédia 24 places	7	80	560	
1.05	Bureau de disciplines	2	20	40	
<b>SCIENCES</b>					<b>1260</b>
2.01	S. polyvalente de sciences	9	60	540	
2.02	S. polyvalente de sciences	2	80	160	
2.03	Préparation biologie	1	40	40	
2.04	Laboratoire physique (y c. zone aveugle)	1	80	80	
2.05	Préparation physique	1	80	80	
2.06	Laboratoire chimie	3	80	240	
2.07	Préparation chimie	1	60	60	
2.08	Dépôt de sciences	3	20	60	
<b>ACTIVITES ARTISTIQUES</b>					<b>600</b>
3.01	Salle de dessin	2	80	160	
3.02	Atelier A.C. / Modelage / Gravure	3	80	240	
3.03	Salle image et média	1	80	80	
3.04	Dépôt	2	20	40	
3.05	Salle de musique	1	80	80	
<b>EDUCATION PHYSIQUE</b>					<b>1960</b>
4.01	Salles de gymnastique (16x30/7)	3	480	1440	
4.02	Local matériel	3	80	240	
4.03	Salle musculation	1	60	60	
4.07	Vestiaire-bureau maîtres y compris infirmerie	1	40	40	
4.08	Groupe vestiaire-douches élèves	3	60	180	
4.09	Mur de grimpe	1	0	0	
<b>CENTRE DE DOCUMENTATION</b>					<b>710</b>
5.01	Bibliothèque + médiathèque	1	360	360	
5.02	Bureau bibliothèque	1	30	30	
5.03	Salles de travail	3	40	120	
5.04	Salles multimédia	2	40	80	
5.05	Salle de cours 24 places	2	60	120	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Service technique

**PROGRAMME**  
**COLLEGE DE FRONTENEX**

Effectif 850 élèves

N° Local	Catégories	nb	surface / m2 nets		
			local	ss-tot	total
	<b>ADMINISTRATION</b>				<b>495</b>
6.01	Direction	1	40	40	
6.02	Secrétariat direction	1	15	15	
6.03	Secrétariat -réception	1	60	60	
6.05	Comptable	1	15	15	
6.06	Bureau gestion	1	30	30	
6.07	Bureau doyen	6	15	90	
6.08	Bureau-parloir y c. serv. rempl.	2	15	30	
6.10	Infirmierie	1	20	20	
6.11	Parloir	1	20	20	
6.12	Local photocopies secrétariat	1	15	15	
6.13	Bureau conseiller social + accueil	1	20	20	
6.14	Salle de conférences	1	100	100	
6.15	Economat	1	40	40	
6.16	Economat (sous-sol)	1	60	s-s	
6.17	Archives (sous-sol)	1	60	s-s	
	<b>LOCAUX PROFESSEURS, ASSISTANTS, ET ELEVES</b>				<b>380</b>
7.01	Salle des maîtres	1	140	140	
7.02	Salle de travail	1	40	40	
7.03	Local informatique maîtres	1	40	40	
7.04	Local photocopies maîtres	1	20	20	
7.05	Atelier assistants techniques	1	40	40	
7.06	Atelier MAV + TIC	1	60	60	
7.07	Locaux élèves	2	20	40	
	<b>AUDITOIRE</b>				<b>390</b>
8.01	Auditoire 300 pl.	1	350	350	
8.05	Dépôt matériel	1	40	40	
	<b>CAFETERIA</b>				<b>480</b>
9.01	Réfectoire 200 pl.	1	300	300	
9.02	Cuisine + self service	1	120	120	
9.03	Dépôts	1	15	15	
9.04	Bureau	1	10	10	
9.05	Chambre froide	3	5	15	
9.06	Vestiaires, douches, WC	2	10	20	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Service technique

**PROGRAMME**  
**COLLEGE DE FRONTENEX**

Effectif 850 élèves

N° Local	Catégories	nb	surface / m2 nets		
			local	ss-tot	total
	<b>DIVERS</b>				
10.01	10-20 zones travail ouvertes, dans circulations (pts groupes)				
10.02	700 casiers étudiants				
10.03	Appartement du concierge de 80 m2				
10.04	Locaux techniques et de nettoyage (min. 10m2 à chaque étage)				
10.05	Locaux techniques (en sous-sol)				
10.06	Monte-charge				
10.07	Local matériel jardinier (donnant sur l'extérieur)				
10.08	Stockage 25 m2 min.				
10.09	Local nettoyage gym (auto-laveuse) 8 m2				
10.10	Benne dans fosse extérieure				
	<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>				
11.01	- 3 surfaces en dur 15 x 32 m (basket, tennis,volley)				
11.02	- 1 piste de course 100 x 4,8 m				
11.03	- 1 piste de saut en longueur ( fosse 7 x 5 m en bout de piste de course ou avec piste indépendante 40 x 3,6 m)				
11.04	- 1 aire de lancer du poids 17 x15 m				
11.05	- parking 2 roues				
11.06	- parking voitures				
11.07	- surface de préau				
	<b>TOTAL</b>				<b>9155</b>

**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE**

**PL ouvrant un crédit d'étude de 4 615 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Frontenex, la réalisation d'un parking P+R et le transfert des activités sportives du terrain des Fourches sur le site de Belle-Ide à Chêne-Bourg**

**Projet présenté par le BCTI**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat recurrent
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>	<b>126 450</b>	<b>138 450</b>	<b>222 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charges financières [32+33]</b>	<b>126 450</b>	<b>138 450</b>	<b>222 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>
Intérêts (report tableau)	126 450	138 450	138 450	138 450	138 450	138 450	138 450	138 450
Amortissements (report tableau)	0	0	84 300	92 300	92 300	92 300	92 300	92 300
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placement, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)</b>	<b>126 450</b>	<b>138 450</b>	<b>222 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>
Remarques:								

Signature du responsable financier :

Date :

30.1.08



**PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS**

**PL ouvrant un crédit d'étude de 4 615 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Frontenex, la réalisation d'un parking P+R et le transfert des activités sportives du terrain des Fourches sur le site de Belle-Ideée à Chêne-Bourg**

Projet présenté par le DCTI

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement brut	4 215 000	400 000	0	0	0	0	0	4 615 000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	4 215 000	400 000	0	0	0	0	0	4 615 000
Bâtiments administratifs (compris études relatives)	4 215 000	400 000	0	0	0	0	0	4 615 000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des charges financières</b>	<b>4 264 500</b>	<b>138 450</b>	<b>222 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>230 750</b>	<b>2 307 500</b>
Intérêts	126 450	138 450	138 450	138 450	138 450	138 450	138 450	1 384 500
Amortissements	0	0	84 300	92 300	92 300	92 300	92 300	923 000
								<b>charges financières récurrentes</b>
								<b>2 307 500</b>

Signature du responsable financier :

Date :

30.1.08



ANNEXE 5



Juin 2007





REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

*Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

• Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 4 615 000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Frontenex, la réalisation d'un parking P+R et le transfert des activités sportives du terrain des Fourches sur le site de Belle-Idée à Chêne-Bourg

• Rubriques concernées :

05.04.02.00 5040

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

(en millions de francs)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	
Charges financières [32+33]	0.13	0.14	0.22	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>0.13</b>	<b>0.14</b>	<b>0.22</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>0.13</b>	<b>0.14</b>	<b>0.22</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>

• Inscription budgétaire et financement :

- Ce crédit d'investissement sera inscrit au budget d'investissement dès 2009.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2009, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

• Annexes au projet de loi :

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 30 janvier 2008

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers datés du 17 janvier 2008.

### 2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 30 janvier 2008

Visa du département des finances : Marc Gloria